

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-157/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel l'an 2021 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2020-157/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
17 décembre 2020

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro
31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n° 92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°12/AN/98/4ème du 11 Mars 1998 reforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULa Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 Janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULe Décret n°99/077/PR du 08 Juin 1999 portant reforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PRE du 16 juin 2019 fixant les attributions du Ministère

VULe Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"

VULe Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 Avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)

VULe Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULa Délibération n°04/2020/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2021

VULe Procès-Verbal de la séance du Mardi 17 novembre 2020 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie Chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2021.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de

– En Produits :.....	29 372 470 338 FD	– En Charges	
:.....	28 698 382 718 FD	– Soit un résultat bénéficiaire de :.....	674 087
620 FD	– Budget d'investissement :.....	141 390 380 FD	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH